



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/7  
8 mars 2003

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

---

COMITÉ EXÉCUTIF  
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL  
Trente-neuvième réunion  
Montréal, 2 - 4 avril 2003

**PLANIFICATION FINANCIÈRE POUR LA PERIODE TRIENNALE 2003-2005**

## **Introduction**

1. Dans leur Décision XIV/39 adoptée à leur quatorzième Réunion, les Parties ont pris les mesures suivantes:

Paragraphe 1: «Adopter un budget de 573 000 000 \$US pour le triennat 2003-2005, étant entendu que, sur cette somme, 76 000 000 \$US proviendront des fonds non affectés durant la période 2000-2002, et 23 000 000 \$ de cette même somme proviendront des intérêts à échoir au Fonds et d'autres sources durant le triennat 2003-2005. etc.»

Paragraphe 2: «Adopter l'échelle de contributions du Fonds multilatéral fondée sur une reconstitution des ressources de 474 000 000 \$US, soit 158 000 000 \$US pour 2003, 158 000 000 \$US pour 2004 et 158 000 000 \$US pour 2005 etc.»;

Paragraphe 3: «Le Comité exécutif devrait prendre des mesures pour assurer, dans la mesure du possible, que la totalité du budget pour 2003-2005 soit engagée d'ici la fin de 2005, et les Parties non visées à l'Article 5 devraient effectuer leurs paiements à temps conformément aux dispositions du paragraphe 7 de la Décision XI/6.»

2. Afin d'aider le Comité exécutif à donner suite aux éléments de la Décision VIII/4, le Secrétariat a entrepris la préparation du présent document. Ce document a pour objet de présenter au Comité exécutif des propositions de budgets annuels et de ressources disponibles, compte tenu des éléments ci-après:

- Décision XIV/39, paragraphes 1 et 2, de la quatorzième Réunion des Parties;
- Décision 38/66, paragraphe b) par laquelle le Comité exécutif adopte le modèle de plan d'élimination triennal et demande au PNUD, à l'ONUDI, à la Banque mondiale et aux agences bilatérales, s'il y a lieu, d'utiliser ce modèle lors de la préparation des plans d'activités annuels ou pluriannuels des agences durant la période triennale de 2003 à 2005;
- Engagements et ressources disponibles pour de nouvelles activités;
- Décision 38/68 sur les coûts administratifs des agences d'exécution; et
  - Coopération bilatérale.

## **Budgets annuels**

3. Le budget approuvé par les Parties pour la période 2003-2005 se compose de 99 millions \$US reportés du triennat 2000-2002 et des intérêts et autres revenus, et de 474 millions \$US de nouvelles promesses de contributions. Les nouvelles annonces de contributions sont évaluées à 158 000 000 \$US pour chacune des années du triennat.

4. Les agences d'exécution et le Secrétariat du Fonds ont tenu une réunion de coordination les 9-10 janvier 2003 afin, entre autres, d'examiner des scénarios possibles d'affectation de ressources à la lumière du plan triennal d'élimination. Le tableau ci-après illustre les quantités de SAO que les pays visés à l'Article 5 doivent éliminer pour se conformer aux mesures de contrôle de 2005 et de 2007.

**Tableau 1**

**SAO À CONSIDÉRER AUX FINS D'ÉLIMINATION DURANT LA PÉRIODE 2003-2005  
(Tonnes PAO)**

Élimination en tonnes PAO (*)	2003	2004	2005	Total
CFC dans des pays non-LVC	4,371	4,371	3,643	12,385
CFC dans les pays LVC	1,711	1,140	-	2,851
CFC dans le secteur de la production	2,400	2,400	1,800	6,600
BM	416	416	-	832
CTC	5,785	4,339	2,169	12,293
TCA	87	87	-	173
<b>Total (tonnes PAO)</b>	<b>14,770</b>	<b>12,753</b>	<b>7,612</b>	<b>35,135</b>
<b>Pourcentage du total</b>	<b>42%</b>	<b>36%</b>	<b>22%</b>	<b>100%</b>

(\*) Des quantités supplémentaires de 104 327 tonnes PAO de SAO consommées et de 72 710 tonnes PAO de SAO produites seront éliminées dans le cadre de projets approuvés ou engagés durant le triennat 2003-2005

5. Afin de répondre à la nécessité d'éliminer davantage de SAO durant les premières années du triennat, il a été suggéré de concentrer l'utilisation du montant de 99 millions \$US provenant du report des années précédentes, des intérêts créditeurs ou d'autres sources de revenus, sur les années 2003 et 2004.

6. Plusieurs scénarios ont été examinés pour la concentration des dépenses au début du triennat. Celui qui semble le mieux répondre aux besoins des projets prévoit l'affectation des deux tiers des 99 millions \$US à l'année 2003 et le dernier tiers à l'année 2004. La répartition des fonds par année se ferait donc comme suit: 224 millions \$US en 2003, 191 millions en 2004 et 158 millions in 2005.

### Disponibilité des ressources

7. Les Parties ont adopté un budget de 573 millions \$US pour la période 2003-2005, et elles ont demandé au Comité exécutif d'engager l'intégralité de ce budget d'ici la fin de 2005.

### Hypothèses

8. Le budget complet pour le triennat 2003-2005 serait disponible aux fins d'établissement de programmes durant le triennat, sur la base des hypothèses suivantes:

- a) Les fonds approuvés en principe pour des accords pluriannuels en cours et dont le paiement est attendu durant le triennat seront décaissés durant le triennat.

- b) Les 34 Parties qui, dans le passé, ont respecté leurs promesses de contributions continueront de le faire et verseront les 76 millions reportés du triennat précédent,
- c) Les 8 autres Parties appartenant au groupe des pays à économies en transition (CEIT), qui n'ont jamais respecté leurs promesses de contributions auparavant, verseront leurs contributions pour 2003-2005, d'une valeur de 7,6 millions \$US.
- d) Les Parties paieront leurs contributions durant l'année pour laquelle elles sont dues, conformément aux dispositions du paragraphe 7 de la Décision XI/6, et continueront à améliorer le taux de paiement de 85% indiqué dans le rapport sur le mécanisme de taux de change fixes (UNEP/OzL.Pro.14/8, paragraphe 17), sachant que ce taux de 85% créerait un déficit de trésorerie de 24 millions \$US pour chaque année du triennat.
- e) Les ressources du Fonds ne subiront pas de pertes dues à l'application du mécanisme de taux de change fixes ou à l'encaissement des billets à ordre.

### **Engagements et ressources disponibles pour de nouvelles activités durant 2003-2005**

9. Le Fonds multilatéral n'entame pas le présent triennat avec une ardoise vide et doit respecter certains des engagements pris durant le triennat précédent. Ces engagements comprennent entre autres le financement d'accords pluriannuels et autre financement d'activités de routine telles que le renforcement des institutions, le budget du Secrétariat du Fonds et les coûts de réunions du Comité exécutif, le Programme d'assistance à la conformité (CAP) du PNUE, les coûts des unités essentielles du PNUD, de l'ONUDI et de la Banque mondiale. Le montant le plus élevé des engagements, soit 255 millions \$US, est destiné à financer la mise en œuvre des accords pluriannuels en vigueur. Le financement des autres activités de routine durant le triennat s'élève à un total de 70 millions \$US. Il reste donc un solde total de ressources pouvant être affectées à de nouvelles activités durant le triennat, d'environ 248 millions \$US, comme il est indiqué au Tableau 2.

Tableau 2

**ENGAGEMENTS ET RESSOURCES DISPONIBLES  
POUR DE NOUVELLES ACTIVITÉS  
(\$US)**

Description	2003	2004	2005	Total (2003-2005)
<b>REVENUS</b>	224,000,000	191,000,000	158,000,000	573,000,000
<b>ENGAGEMENTS ANTÉRIEURS</b>				
Tranches annuelles pour les accords pluriannuels approuvés	104,437,358	88,916,532	61,834,082	255,187,973
<b>Autres engagements de financement</b>				
Renforcement des institutions	9,432,159	6,078,973	9,432,159	24,943,290
Coûts du Secrétariat/Comité exécutif	3,754,067	3,904,230	4,060,399	11,718,696
Programme CAP du PNUE	6,297,356	6,549,250	6,811,220	19,657,826
Unités essentielles des agences (PNUD, ONUDI et Banque mondiale)	4,500,000	4,500,000	4,500,000	13,500,000
Total (autres engagements)	23,983,582	21,032,453	24,803,778	69,819,812
<b>Total des engagements</b>	128,420,940	109,948,984	86,637,860	325,007,785
<b>RESSOURCES DISPONIBLES AUX FINS DE PROGRAMMES (Revenus moins engagements antérieurs)</b>	95,579,060	81,051,016	71,362,140	247,992,216

10. Les ressources disponibles aux fins de programmes, d'une valeur de 248 millions \$US, sont requises pour éliminer les 35 135 Tonnes PAO indiquées dans le Tableau 1. Tout déficit résultant du non-paiement ou du paiement tardif des contributions promises aurait des répercussions sur le montant des ressources disponibles pour de nouvelles activités durant le triennat 2003-2005.

### Coopération bilatérale

11. Une Partie peut imputer jusqu'à 20% de ses contributions au Fonds multilatéral à des activités de coopération bilatérale. La Décision 25/13 accorde une certaine souplesse en ce qui concerne le choix de l'année pour laquelle les projets bilatéraux peuvent être imputés durant le triennat, sous réserve que les agences bilatérales présentent leurs plans de travail aux fins d'examen durant les débats sur les plans d'activités à la première réunion de l'année du Comité.

12. Dans les plans d'activités antérieurs, le Comité exécutif a normalement réservé jusqu'à 20 millions \$US pour la coopération bilatérale. Toutefois, le montant maximal approuvé n'a pas dépassé 14 millions \$US, soit à peu près 9% du montant total des contributions promises pour l'année visée, comme il est indiqué au Tableau 3. Durant le triennat précédent (2000-2002), les contributions bilatérales se sont élevées en moyenne à 7,5 millions \$US par année.

Tableau 3

**COOPÉRATION BILATÉRALE APPROUVÉE,  
EN POURCENTAGE DES CONTRIBUTIONS PROMISES**

<b>Année</b>	<b>Contributions promises (\$US)</b>	<b>Fonds approuvés pour la coopération bilatérale (\$US)</b>	<b>Pourcentage des fonds par rapport aux contributions promises</b>
1992	72,797,293	2,883,669	4.0
1993	108,923,724	1,445,586	1.3
1994	142,630,330	3,205,458	2.2
1995	142,404,091	4,698,849	3.3
1996	147,905,193	3,528,283	2.4
1997	157,144,159	4,241,259	2.7
1998	157,545,040	4,575,352	2.9
1999	157,897,921	13,924,486	8.8
2000	146,666,667	5,364,009	3.7
2001	146,666,667	8,404,173	5.7
2002	146,666,667	8,846,207	6.0
<b>Total</b>	<b>1,527,247,752</b>	<b>61,117,331</b>	<b>4.0</b>
<b>Moyenne</b>	<b>138,840,705</b>	<b>5,556,121</b>	<b>4.0</b>
<b>Moyenne 2000-2002</b>	<b>146,666,667</b>	<b>7,538,130</b>	<b>5.1</b>

13. En raison d'engagements antérieurs, le Comité exécutif dispose de ressources d'une valeur de 248 millions \$US pour de nouvelles activités durant le triennat 2003-2005, comme il est indiqué au paragraphe 9 ci-dessus.

14. Pour les Parties qui ont toujours payé leurs contributions au Fonds multilatéral, le Secrétariat a utilisé le montant de 248 millions \$US comme base de calcul des 20% de contribution bilatérale. Les résultats sont présentés dans le Tableau 4.

Tableau 4

**CONTRIBUTIONS BILATÉRALES AJUSTÉES EN FONCTION  
DES ENGAGEMENTS ANTÉRIEURS**

<b>Pays</b>	<b>20% des contributions promises non engagées en 2003 (en \$US)</b>
Australie	329,705
Autriche	191,792
Bélarus	3,820
Belgique	228,783
Bulgarie	2,614
Canada	518,481
République tchèque	34,579
Danemark	151,785
Estonie	2,010
Finlande	105,747
France	1,309,972
Allemagne	1,979,232
Grèce	109,164
Hongrie	24,326
Islande	6,634
Irlande	59,709
Israël	84,034
Italie	1,026,105
Japon	3,637,333
Lettonie	2,010
Liechtenstein	1,206
Lituanie	3,418
Luxembourg	16,083
Monaco	804
Pays-Bas	352,020
Nouvelle-Zélande	48,853
Norvège	131,078
Pologne	64,132
Portugal	93,684
République slovaque	8,645
Slovénie	16,284
Espagne	510,439
Suède	208,076
Suisse	256,124
Royaume-Uni	1,121,599
États-Unis d'Amérique	3,637,333
<b>TOTAL</b>	<b>16,277,611</b>

## RECOMMANDATIONS

Le Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances est invité à recommander au Comité exécutif:

1. de prendre note du rapport sur la planification financière pour le triennat 2003-2005, présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/7.
2. d'adopter l'affectation des ressources comme suit: 224 millions \$US en 2003, 191 millions \$US en 2004 et 158 millions \$US en 2005.
3. de demander instamment aux pays à économies en transition qui ne l'ont pas encore fait de verser leurs contributions au Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal pour le triennat 2003-2005, en vue de la mise en oeuvre intégrale du plan triennal d'élimination, afin d'assurer la conformité des pays visés à l'Article 5 aux mesures de contrôle du Protocole de Montréal débutant en 2005 et 2007, et d'éviter les déficits découlant du non-paiement ou du paiement tardif des contributions promises durant la période de conformité des pays visés à l'Article 5.
4. de demander instamment aux Parties contributrices de faire leurs paiements pour l'année 2003 en temps utile, c'est-à-dire d'ici juin 2003, conformément aux dispositions du paragraphe 7 de la Décision XI/6 de la quatorzième Réunion des Parties, afin de permettre la mise en oeuvre en temps opportun du plan triennal d'élimination.
5. de convenir que les ressources disponibles pour de nouveaux engagements, d'une valeur de 248 millions \$US, devraient être affectées conformément aux besoins de conformité des pays visés à l'Article 5.
6. de convenir que, aux fins des contributions bilatérales durant le triennat, les Parties contributrices intéressées devraient imputer 20% des 248 millions \$US qui seraient disponibles à de nouveaux engagements, et non pas le montant de 474 millions \$US qui incluent 325 millions \$US de ressources déjà engagées.

-----